

AVIS

Réf. : AT.17.7.AV

Date d'approbation : 21/12/2017

Projet de rénovation urbaine dite « Quartier du Centre » à LA CALAMINE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de La Calamine
- *Auteur de projet :* Pluris
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 15/11/2017
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 8/12/2017
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Quartier du centre

Brève description du projet et de son contexte :

L'enjeu du projet est de rendre plus de lisibilité à la centralité urbaine de la Calamine. Pour atteindre cet enjeu, le projet a défini 6 objectifs :

- Offrir une centralité conviviale, qualitative et rassembleuse au centre
- Renforcer la trame urbaine en intégrant des espaces publics de qualité
- Amplifier la mixité fonctionnelle
- Mettre en place une mobilité plus agréable et sécurisée
- Instaurer une communication efficace sur le centre de l'entité
- Renforcer la cohésion sociale.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Quartier du Centre » à LA CALAMINE.


Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT soulignant que « *L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres* ».

Il estime que le périmètre repris est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine.

Au niveau des fiches-projets de l'opération de rénovation urbaine, le Pôle apprécie qu'ils soient cohérents avec les objectifs retenus. Ils sont globaux, transversaux et permettront de mettre en place une dynamique positive et d'entraînement de rénovation du centre de La Calamine. Il relève toutefois que l'opération de rénovation urbaine est fortement ciblée sur un seul projet qui consiste à réaménager la Kirchplatz. Il demande donc de bien s'assurer que la réalisation de ce projet ne va pas compromettre le reste de l'opération et ce, afin de conserver des moyens pour aménager des espaces publics conviviaux et de qualité et de maintenir la cohérence d'ensemble de l'opération.

Le Pôle regrette également que les projets liés à la redynamisation du logement dans le périmètre, qu'ils soient menés par des acteurs publics ou privés, ont des échéances de mise en œuvre à moyen et long termes, et non à court terme, et restent pour l'essentiel très hypothétiques. Il rappelle que la rénovation du parc bâti dégradé et la diversification de l'offre en logements favorisera le maintien ou le développement de la population locale et contribuera à l'animation du centre de La Calamine.

Le Pôle estime enfin que le dossier de rénovation urbaine réalisé par l'auteur de projet est de bonne qualité.



Samuël SAELENS
Président